

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARRAUX

République Française
Département de l'Isère

Séance du jeudi 25 janvier 2024

Conseillers en exercice : 19

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Christophe ENGRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : ENGRAND Christophe, REMY Noël, Françoise LOHAT, CECON Marc, BLONDEEL Emmanuel, VERDOJA Jordan, FRESCHI Bérengère, CECON Jacky, COURAULT Céline, Stéphanie BERTHOMÉ, Sébastien SIMIAND, HUET Nathalie, VILLA Jean (arrivée 20h16).

Excusés : Frédéric MOLLOT (pouvoir à Françoise Lohat), ROJON Elodie (pouvoir à Nathalie Huet) SORRET Bruno (pouvoir à Emmanuel Blondeel), Christelle FAIVRE-CHALON (pouvoir à Marc Cecon), VALVERDE Audrey (pouvoir à Noel Remy), Caroline ARCHAMBAULT (pouvoir à Bérengère Freschi)

Absent excusé :

Nombre de procuration : 6

Nombre de votes : 19

Date de convocation : 19 janvier 2024

Marc Cecon a été désigné secrétaire de séance.

5-2024. Vente grange « rue du carre » : avis des domaines

Rapporteur : Christophe Engrand

À la suite de la décision du conseil municipal de vendre la grange cadastrée C 101 d'une contenance de 91m2 sans terrain, sise 44 rue du Carré, Les Domaines ont estimé la valeur du tènement à 174 000€, avec une marge d'appréciation de 20%.

M. le Maire propose de lancer l'opération de mise en vente sous pli cacheté, les diagnostics obligatoires ayant été réalisés. Le bâtiment sera vendu en l'état au plus offrant. La mise à prix sera du montant de l'évaluation de France Domaine à savoir 174 000 € (cent soixante-quatorze mille euros). Une délibération du conseil municipal actera la vente au plus offrant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés, décide de vendre la grange cadastrée C101, sise 44 rue du carré à Barraux, et autorise le Maire à effectuer toutes les formalités pour mener à bien cette vente.

Publié le 30/01/2024



**Extrait certifié conforme
Barraux, le 30 janvier 2024
Le Maire,
M. Christophe ENGRAND**